Clos et arrêté par ~~MAIRIE~~ Nous, François, Jean ~~ARRONDISSEMENT DE~~ Baptiste Turrel.
Adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde remplissant
les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le présent registre contenant pour l'année
1883 seize actes de mariages.

Du mil huit cent quatre-vingt-trois, à heure

~~ACTE DE MARIAGE À~~ A La Garde, le 31 Décembre 1883.

L'Officier de l'Etat Civil.

Turrel

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
LA GARDE
PRES FREJUS
(VAR)

N° ____

âgé de ans, né à département
d le du mois d
mil profession d domicilié
à département d fils
de né à département
d profession d domicilié
à département d et
de née à département
d

Et d

âgée de ans, née à département
d le du mois d
mil profession d domiciliée
à département d fille
d né à département
d profession d domicilié
à département d et
de née à
département d

Les actes préliminaires sont : 1°

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

et de même suite, sur notre enterpellation, conformément à l'article 75 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il fait
contrat de mariage à la date du du mois d
mil huit cent par devant M°
notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

Le tout en présence de
domicilié à département d âgé
de ans, profession d

De
domicilié à département d âgé
de ans, profession d

De
domicilié à département d âgé
de ans, profession d

Et de
domicilié à département d âgé
de ans, profession de

Après quoi

faisant fonctions d'Officier de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par